



Inscriptions scolaires

Année scolaire 2018- 2019

**Les nouvelles inscriptions à l'école maternelle
et à l'école élémentaire sont réalisées en Mairie**

8 rue Général de Gaulle

du Lundi 9 avril au Vendredi 4 mai 2018

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Du Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Fermée au public le jeudi

Pour toute inscription, merci de vous munir obligatoirement des pièces suivantes :

- o Copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone hors portable, quittance de loyer, facture d'eau, avis d'imposition)
- o Copie du livret de famille ou de l'extrait de naissance de l'enfant justifiant de l'autorité légale
- o Pour les parents divorcés, une copie du justificatif de garde de l'enfant (jugement de divorce ou décision du juge aux affaires familiales) et autorisation d'inscription scolaire établie par le second responsable légal ayant l'autorité parentale conjointe
- o Copie du document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (copie du carnet de santé ou de vaccinations)
- o Certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée, le cas échéant (cas d'un changement d'école en cours de scolarité maternelle ou élémentaire soit en cours d'année ou en fin d'année)

*Pour toute information complémentaire, contacter la Mairie au
03-80-47-02-88*